



Ordre des travailleurs sociaux  
et des thérapeutes conjugaux  
et familiaux du Québec

**L'HUMAIN. AVANT TOUT.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'OTSTCFQ réclame le retrait du projet de loi 70

Montréal, 2 juin 2016 – L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec joint sa voix à celle du Collectif pour un Québec sans pauvreté et tous les organismes pour réclamer le retrait du projet de loi 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. « *Le projet de loi 70 va à contresens de l'esprit et de la lettre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plongera encore plus profondément les personnes visées dans la pauvreté, alimentera les préjugés à leur égard et accentuera le fossé des inégalités sociales toujours en croissance au Québec* » réitère le président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, Claude Leblond, T.S.

L'OTSTCFQ croit que le ministre ne peut faire la sourde oreille plus longtemps et ignorer les avis qui lui parviennent de toute part pour réclamer le retrait de ce projet de loi rétrograde qui est contraire au respect et à la dignité humaine. Dans un mémoire qu'il n'a malheureusement pas été invité à présenter devant les membres de la commission de l'économie et du travail, en janvier dernier, l'OTSTCFQ réclamait le retrait du PL 70 ainsi que la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Hausse immédiate de la prestation de base à l'aide sociale à 80 % de la mesure du panier de consommation (MPC), échéancier précis pour l'amener à 100 % de la MPC pour tous les prestataires et ajout de sommes supplémentaires aux personnes qui présentent des besoins particuliers;
- Financement adéquat des mesures d'accompagnement et de formation personnalisées, volontaires, adaptées aux besoins et aux aspirations des personnes;
- Prise en compte des problématiques particulières vécues par les personnes vivant en région (transport, opportunités d'emplois, etc.);
- Diffusion de campagnes publiques visant à combattre les préjugés et la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté;
- Mise à niveau des missions des ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre d'une véritable lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.